Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 47/1956 (1956)

Artikel: Valais

Autor: Claret, Eug.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-114465

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tessin

Le département de l'instruction publique a mis au point, avec la collaboration de la commission cantonale des études et de quelques groupes de membres du corps enseignant des différents degrés, le projet de la nouvelle loi générale qui a été mentionnée dans nos chroniques de ces dernières années avec le nom de « code scolaire » (codice della scuola). Le projet, et le message qui l'accompagne, vont être présentés au Grand Conseil. On aura l'occasion de signaler, probablement l'année prochaine, les changements qui auront été introduits dans la législation actuelle; mais on peut déjà affirmer qu'aucune révolution n'est en vue, car il s'agit d'adapter les dispositions légales aux exigences apportées par les conditions sans cesse mouvantes de la vie. On aura probablement une nouvelle classification des écoles : celle de commerce et l'école normale, qui appartiennent maintenant à l'enseignement professionnel, seront mises dans la catégorie de l'enseignement secondaire. La durée de l'année scolaire, qui a varié jusqu'à présent de huit à dix mois, sera de neuf mois pour toutes les écoles. Le cours des études dans les écoles secondaires inférieures (ginnasi) comprendra cinq années, comme jusqu'à la réforme de 1942.

A partir de cette année on n'aura plus à parler de pénurie de maîtres, de difficultés dans la repourvue de postes vacants. Plus de cinquante élèves de l'école normale ont obtenu le brevet primaire, et pourront se substituer aux maîtres retraités et aux institutrices mariées qu'on a dû appeler ces dernières années pour tenir les classes. Dans les quatre années des cours on compte maintenant 230 candidats à l'enseignement.

Le nombre des élèves continue à augmenter dans tous les degrés. L'enseignement primaire inférieur en compte actuellement environ 15 000 (200 en plus de l'année précédente) et les écoles primaires supérieures (scuole maggiori) environ 4000. L'augmentation a rendu nécessaire l'ouverture d'une dizaine de nouvelles classes.

Les constructions d'écoles se poursuivent, les projets se multiplient et l'effort considérable des communes est toujours soutenu par l'aide efficace et souvent décisive de l'Etat.

A. U. TARABORI.

Valais

Enseignement primaire

Comme tous les cantons suisses, le Valais souffre de plus en plus de la pénurie du personnel enseignant. Vingt nouvelles classes ont été ouvertes en 1955, tandis qu'un certain nombre de jeunes maîtres se sont inscrits à l'Université. Les admissions aux écoles normales ont été doublées, posant de ce fait d'épineux problèmes de locaux : 66 admissions contre 33 départs.

Pour tenir les nombreuses classes restées sans titulaire, le Département a dû faire appel aux dernières années de l'Ecole Normale ; jeunes

gens et jeunes filles s'acquittèrent au mieux de ce stage forcé de six mois ; ils revinrent à Pâques terminer leur formation générale. Il est probable que cette solution transitoire durera encore quelques années.

Parmi les causes qui expliquent la « désertion des pupitres », il faut nommer la scolarité à six mois. Nombre de « régents » préfèrent s'engager dans d'autres cantons à traitement annuel ou quittent l'enseignement pour une place plus rémunératrice. Il est vrai que le malheur des uns fait le bonheur des autres : durant les six mois de vacances scolaires, une trentaine d'instituteurs et d'institutrices du Valais ont été engagés à Neuchâtel comme maîtres auxiliaires. Ce nombre sera doublé l'an prochain.

L'Etat agit par tous les moyens en son pouvoir pour prolonger la scolarité. En 1955, une douzaine de communes ont pris des mesures dans ce sens ; mais ces efforts sont encore trop isolés et trop timides.

Signalons aussi, entre autres mesures destinées à remédier à la pénurie du personnel enseignant, que l'âge de la retraite a été reculé à 63 ans.

Comme d'autres cantons aussi, le Valais a entrepris la réforme des programmes. La Commission de réforme, que préside M. Camille Sierro a déjà tenu une douzaine de séances et aura vraisemblablement terminé ses travaux en 1957.

Une nouvelle grammaire a été introduite dans les classes : c'est la grammaire Gabet, éditée par Hachette, mais avec des textes adjonctifs mieux adaptés au Valais.

Formation du personnel

Il y a douze ans que le Valais a introduit pour les maîtres et maîtresses un Cours cantonal de perfectionnement. On aurait pu craindre, avec les années, une certaine lassitude. Il n'en est rien. Le cours de 1955 a réuni près de 350 participants en 9 sections : méthodes actives aux degrés inférieur, moyen et supérieur ; le dessin au cours élémentaire ; ouvrages manuels féminins ; dessins et montages sur le thème Noël et Fête des Mamans ; chant et gymnastique combinés ; méthodologies spéciales.

Fidèle à un principe appliqué dès l'origine, l'Etat du Valais fait appel à un certain nombre de compétences venues des cantons confédérés, en même temps qu'aux pédagogues du canton les plus expérimentés.

A noter que les participants à ce cours d'une semaine reçoivent gratuitement la pension, ainsi qu'une rétribution appréciable.

Sur le plan cantonal encore, l'Office de l'Enseignement, dont la création fut décidée il y a quelque dix ans, prend peu à peu consistance. On annonce pour 1956 la création d'un bulletin pédagogique commun aux trois enseignements primaire, secondaire et professionnel. Il remplacera le vénérable bulletin «L'Ecole Primaire» qui a fort bien servi l'école valaisanne et dont le dernier rédacteur — M. l'inspecteur Clément Bérard — mérite un premier prix d'excellence au palmarès pédagogique du canton.

De son côté l'Association valaisanne des institutrices — que dirige avec dynamisme M^{11e} Gross —, a organisé mensuellement des journées d'études pratiques avec conférences et leçons-types. Son effort semble avoir porté cette année sur le dessin scolaire. M. Guidoux (Vaud) et

M^{11e} Rio (Fribourg) en ont été les animateurs, suivis par un auditoire aussi nombreux qu'intéressé.

Même sur le plan local, on constate de réjouissantes tentatives visant à une meilleure formation et information des maîtres. C'est ainsi que le Groupement du Personnel enseignant de Sion a le souci d'offrir à ses 80 membres d'enrichissantes initiatives. Selon une décision de la Municipalité, ce même personnel enseignant de la ville a été convoqué cinq jours avant l'ouverture des classes pour une « mise en train » qui comportait une série de conférences et d'échanges de vues. Autorités religieuses et civiles, inspecteurs, pères de familles y exposaient leurs desiderata.

Enseignement complémentaire et ménager

La loi scolaire valaisanne ordonne aux élèves primaires qui ne continuent pas leurs études ou ne font aucun apprentissage contrôlé de suivre pendant quatre ans un cours complémentaire de 120 heures par année. Il faut avouer que ces cours sont en général difficiles à conduire. D'une part, les effectifs vont en diminuant, le nombre des apprentis et des étudiants étant en progression constante. D'autre part, la fréquentation de ces cours n'est jamais enthousiaste, vu les facilités de gain que trouvent aujourd'hui tant de jeunes. Ces cours exigent d'ailleurs une technique bien au point, une adaptation franche aux réalités de la vie, sous peine d'être une répétition ennuyeuse du programme primaire.

A cette fin, le Département de l'instruction publique que préside avec sagesse M. Marcel Gross, a tenté cette année une expérience qui s'est révélée concluante.

250 jeunes gens « complémentaires » venant de neuf communes du Centre ont été groupés aux casernes de Sion et répartis en trois cours parallèles. Les locaux ont été mis gracieusement à disposition par l'Intendance militaire. Repas de midi et transports étaient à la charge des communes. Quant à l'enseignement, il a été confié à quelques instituteurs chevronnés, à des professeurs auxiliaires, à des conférenciers de l'école de Châteauneuf ou à des fonctionnaires d'Etat. Les élèves ont été très intéressés par la variété et l'excellente tenue des cours. Et tous ceux qui ont suivi cette expérience en ont été satisfaits. Il est à prévoir que cette nouvelle formule se généralisera peu à peu dans tous les districts.

Chez les jeunes filles, l'enseignement ménager progresse de façon réjouissante. Dix nouvelles communes l'ont rendu obligatoire. Quatre nouvelles écoles ont été construites selon les derniers perfectionnements à Leytron, Orsières, Saint-Martin et Visperterminen.

Enseignement professionnel

Depuis sa réforme en 1936, l'enseignement professionnel valaisan compte vingt ans d'expérience. A l'occasion de ce jubilé, il publie un rapport général intitulé « Equipement du Valais pour la formation professionnelle » lequel sera soumis à la Haute Assemblée. Des mesures de grande envergure seront demandées, sous peine de rencontrer une situation difficile pour l'avenir.

Le canton comptait 2231 apprentis à la fin de 1955, dont 160 en stage hors du canton.

Huit cours d'orientation professionnelle de 3-4 semaines dont on ne saurait assez louer la formule originale (Internat) ont groupé 261 jeunes gens.

Autre initiative heureuse : un cours de dessin technique de dix jours a été rendu obligatoire avant l'admission aux cours professionnels pour tout apprenti dont le programme comporte cette branche jusqu'ici trop négligée. 471 apprentis ont suivi ce cours en 1955.

605 candidats se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, représentant 70 professions. Sur ce nombre, 580 ont obtenu le certificat de capacité.

A l'échelon supérieur, six cours préparatoires à la maîtrise fédérale ont été organisés à Sion et à Brigue; 29 candidats ont obtenu le titre de « maître » dans leur métier.

Le service professionnel se préoccupe d'autre part de la formation de techniciens. Une formule nouvelle est actuellement mise au point dans ce sens, dont on peut espérer de bons résultats.

Service dentaire scolaire

Sous le rapport de l'hygiène dentaire, le Valais vient de se placer au premier rang de l'actualité par la création d'une clinique dentaire ambulante, qui est un modèle du genre.

Un service dentaire scolaire existe dans la plaine depuis nombre d'années, soit sous forme d'une clinique dentaire ad hoc (celle de Sion, par exemple, reçoit 4000 enfants par année), soit sous forme de contrats entre les communes et les dentistes privés, l'Etat allouant un modeste subside pour chaque enfant examiné.

Mais dans les villages retirés de la montagne, les statistiques indiquent que le 8 % seulement des enfants bénéficient du service dentaire.

Devant cette situation, les autorités ont décidé de mieux adapter leur service scolaire. Grâce à la compréhension du Grand Conseil, à la compétence du D^r Calpini, chef du Service d'Hygiène, qui entreprit spécialement un voyage d'études en Norvège, grâce aussi à l'intérêt inlassable que voue à la question le D^r de Rivaz, dentiste cantonal, un car dentaire pourvu des derniers perfectionnements est aujourd'hui en service dans les villages de montagne. Aucun candidat suisse ne s'intéressant à ce poste, le car a été confié au médecin-dentiste D^r Lundesgaard, depuis dix ans directeur d'un service identique en Norvège. Sa vaste expérience et son esprit d'étroite collaboration avec les autorités scolaires permettent de bien augurer de l'avenir.

Enseignement secondaire

1200 élèves ont fréquenté les trois collèges cantonaux valaisans et 200 jeunes filles le Collège classique libre de la Planta à Sion.

Brigue a inauguré et occupé dès septembre 1954 son nouveau bâtiment de classes. Sion est à la recherche d'un internat. Professeurs et élèves déplorent la retraite de M. le D^r Dépommier, qui a tenu la classe

d'Humanités depuis 25 ans. Homme d'une vaste culture, il a exercé sur des générations d'élèves une très heureuse influence.

Quant à la Royale Abbaye de Saint-Maurice, elle envisage pour son collège la création d'une section latin-sciences, tribut payé à la spécialisation moderne.

Partout la vie culturelle de ces collèges est intense : musique, art dramatique, ciné-clubs, jeunesses musicales, etc. Parmi les conférenciers qui ont « marqué » cette année 1955-56, il faut signaler à Sion le colonel Frick, et à Saint-Maurice M. Henri Guillemin. Eug. Claret.

Vaud

Enseignement primaire

Nous espérions n'avoir pas à revenir, dans la présente chronique, sur les difficultés que nous crée depuis plusieurs années la pénurie du corps enseignant. Cette pénurie, qui tend heureusement à s'atténuer, et qui est maintenant résorbée en ce qui concerne les maîtresses enfantines et semi-enfantines, nous cause encore quelques soucis quant à la repourvue des classes du degré supérieur et des classes primaires supérieures. En effet, les volées nombreuses atteignent maintenant les derniers degrés de la scolarité, obligeant les villes surtout à ouvrir sans cesse de nouvelles classes et à construire les locaux susceptibles de les abriter.

Une deuxième « classe rapide » a terminé ses études en octobre, et les élèves ont été placés aussitôt dans le canton. De plus, nous avons dû demander à l'Ecole normale de nous céder prématurément une vingtaine de jeunes filles de dernière année, pour les répartir au 1^{er} novembre dans les classes restées sans titulaire.

Certains craignaient que la formation accélérée des instituteurs n'eût des conséquences fâcheuses pour l'école, mais il semble que tel n'est pas le cas en général. Nous devons cependant signaler qu'un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices des classes rapides sont retournés à leurs études antérieures, interrompues souvent faute de moyens financiers, et que quelques économies réalisées pendant plusieurs mois leur ont permis de reprendre.

Les mutations anormalement nombreuses qui se produisent actuellement dans le corps enseignant ne vont pas sans compliquer singulièrement la tâche des inspecteurs scolaires. Ces fonctionnaires doivent vouer une attention toute particulière aux classes des débutants, dont le nombre s'accroît sans cesse, sans diminuer pour autant le contrôle des autres classes ni perdre de vue les multiples questions théoriques et pratiques que pose sans cesse la direction de l'école.

M. Charles Foretay, qui a atteint la limite d'âge, a demandé à être relevé de ses fonctions d'inspecteur scolaire du 1er arrondissement pour le 30 juin 1956. Après avoir enseigné successivement à Thierrens, à Montricher et à Lausanne, il fut appelé à l'inspectorat en 1932 et se consacra d'abord aux classes du 6e arrondissement avant de diriger sa circonscription actuelle. Il est l'auteur de plusieurs manuels de français en usage dans nos classes et fut le rédacteur du plan d'études pour les classes primaires supérieures.